

Informations de base	
2012/2923(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'indication du pays d'origine de certains produits importés de pays tiers Subject 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine 6.30.01 Système de préférences tarifaires généralisées (SPG), règles d'origine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Fiscalité et union douanière	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/01/2013	Décision du Parlement	T7-0029/2013	Résumé
17/01/2013	Résultat du vote au parlement		
17/01/2013	Débat en plénière		
17/01/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2923(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

[Portail de documentation](#)

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0013/2013	09/01/2013	
Proposition de résolution		B7-0014/2013	09/01/2013	
Proposition de résolution		B7-0015/2013	09/01/2013	
Proposition de résolution		B7-0016/2013	09/01/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0029/2013	17/01/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2013)251	19/06/2013	

Résolution sur l'indication du pays d'origine de certains produits importés de pays tiers

2012/2923(RSP) - 17/01/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'indication du pays d'origine de certains produits importés de pays tiers.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Le Parlement déplore la décision de la Commission de retirer la [proposition de règlement](#) relatif à l'indication du pays d'origine de certains produits importés de pays tiers, qu'il avait pourtant approuvée en première lecture le 21 octobre 2010.

Bien que deux années se soient écoulées depuis lors, le Conseil n'a pas encore arrêté sa position commune, de sorte que le processus de codécision soit au point mort. Le Parlement souligne qu'outre l'absence d'accord au sein du Conseil, l'évolution récente dans l'interprétation juridique des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par son organe d'appel, a rendu cette proposition obsolète. Le Parlement s'insurge toutefois contre **la décision de la Commission de retirer la proposition sans l'avoir dûment informé en temps voulu** ni fourni aux colégislateurs une explication précise de cette décision.

Constatant que des **dispositions communes étaient indispensables** pour améliorer la compétitivité entre les pays membres de l'OMC et pour assurer des conditions de concurrence équitables avec les producteurs implantés dans les principaux pays partenaires de l'Union européenne ayant adopté le marquage de l'origine, le Parlement appelle la Commission **à revenir sur sa décision ou à défaut, à proposer une nouvelle législation**, compatible avec les règles de l'OMC, qui permettrait à l'Union de traiter les questions ciblées par la proposition originelle.

La Commission est également appelée à :

- informer le Parlement du calendrier des mesures à prendre à l'avenir pour relancer la procédure législative et sortir de l'impasse actuelle;
- d'entreprendre d'urgence une étude comparative des règles législatives concernant le marquage de l'origine en vigueur et appliquées dans chaque pays membre de l'OMC, de manière à analyser les principes qui les sous-tendent et à en évaluer la compatibilité avec les règles de l'OMC.